

COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 septembre 2022 en présence de 13 élus : M. GERBEAU Cédric, Maire, M. SCARAVETTI Dominique, Mme TRISTANT Sophie, M. POTTIER Rémi, Mme BRIGOT Martine, M. CAPELLI Sylvain, adjoints, Mme JEANNESSON Françoise, Mr BRAY Claude, Mme MALLEM Salima, M. XANDRI Alain, M. BARBE Bernard, Mme CABBILLAU Arlette, Mme FELLAH Céline.

Absents excusés : Mme LASSARADE Florence (procuration de vote donnée à Mme MALLEM Salima), M. ROUCHES Jean-Michel, Mme BELLOIR Rozenn (procuration de vote à M. GERBEAU Cédric), M. COMMUN Arnaud, Mme GUINDEUIL-RAMILON (procuration de vote donnée à Mme TRISTANT Sophie), M. FALISSARD Alain (procuration de vote donnée à Mme CABBILLAU Arlette)

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.08.2022

M. SCARAVETTI Dominique a été nommé en qualité de secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Ordre du Jour :

- Délibération pour donner pouvoir au Maire de signer les marchés publics gaz et électricité à l'ouverture des plis
- Subvention complémentaire à Vivre le Patrimoine pour l'édition « une ville à habiter »
- Renouvellement contrat PEC de Monsieur Laurent SORBE
- Exonération de la taxe sur les spectacles pour la manifestation du Moto Club Macarien du 10 septembre 2022
- Décision modificative n°3 du budget de la commune
- Questions diverses
- Informations diverses

DELIBERATION POUR DONNER POUVOIR AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS GAZ ET ELECTRICITE A L'OUVERTURE DES PLIS

Monsieur le Maire rappelle que, pour l'ouverture des plis, une convocation a été envoyée pour la commission d'appel d'offre du 7 septembre 2022 ; envoi fait en retard dû à un flottement au niveau de la réorganisation du service suite au départ de la DGS.

Céline FELLAH souligne que légalement la convocation aurait dû être envoyée 5 jours francs avant la commission.

Bernard BARBE, suite à la lecture de texte de lois, explique qu'il pourrait y avoir annulation de cette commission.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour lui donner pouvoir pour la signature du marché gaz et électricité qui sera retenu jeudi 7 septembre 2022.

Céline FELLAH ne peut donner un pouvoir au Maire sans avoir d'informations concernant le fournisseur et le coût. En effet, le conseil municipal valide une offre retenue par la commission et à condition que la ligne budgétaire soit abondée.

La commission décide mais le conseil municipal valide indique Arlette CAMBILLAU.

Cédric GERBEAU est étonné car le bureau d'étude qui accompagne la commune sur ce marché ne les a pas mis en garde sur cette procédure.

Sophie TRISTANT insiste sur le fait que, s'il n'y a pas de signature jeudi, la commune se met en difficulté par rapport aux délais.

Bernard BARBE conseille de se rapprocher de l'AMG.

La commission se réunissant le matin, Alain XANDRI propose un conseil municipal extraordinaire le jeudi 7 septembre après-midi à 15h30 en même temps que le rapport du bureau d'étude. Proposition adoptée à l'unanimité. Après un tour de table pour sonder qui pourrait être présent, le quorum serait atteint.

Délibération reportée

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A VIVRE LE PATRIMOINE POUR L'EDITION " SAINT-MACAIRE, UNE VILLE A HABITER "

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de label Pays d'Arts et d'Histoire, l'association 'Vivre le Patrimoine' a participé au financement de l'édition du livre pour un montant de 6 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'apporter son soutien à ce projet en attribuant une subvention complémentaire de 3 000€ à l'association Vivre le Patrimoine

Alain XANDRI, Trésorier Adjoint de l'association Vivre le Patrimoine, ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer cette subvention complémentaire à Vivre le Patrimoine et d'inscrire les crédits nécessaires au budget au compte 6237

RENOUVELLEMENT CONTRAT PEC DE MONSIEUR LAURENT SORBE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Laurent SORBE a été recruté pour développer le projet de label pays d'arts et d'histoire. Son contrat se termine le 3 octobre 2022. Il propose donc de renouveler

le contrat dans les mêmes conditions financières pour une durée de 6 mois donc allant jusqu'au 3 avril 2023. Le projet étant émergent et non concrétisé, il faudra voir pour la suite.

Avant de prendre une décision, Céline FELLAH souhaite connaître le grade de la personne recrutée pour le remplacement de Delphine DUTREUILH et le delta sur la différence de traitement, charges comprises.

Monsieur le Maire précise leur vœu de vouloir une attachée, catégorie A, pour un accompagnement différent et que la différence de traitement s'élève à environ 700 €/mois. C'est un recrutement d'une personne par mutation qui peut amener son expérience.

Dominique SCARAVETTI précise qu'on a reçu peu de candidatures, ayant de l'expérience sur un poste similaire et pouvant être opérationnelle tout de suite.

Céline FELLAH ne remet pas en cause le choix mais trouve que, dans le contexte actuel avec une incertitude concernant le coût de l'énergie, on embauche beaucoup. Elle demande pourquoi se précipiter à renouveler le contrat de Laurent SORBE.

Monsieur le Maire rappelle le coût de l'opération à savoir à peu près 200€ par mois.

Françoise JEANNESSON souligne que ce projet a des retombées économiques car les gens visitent et s'installent à Saint-Macaire. Bernard BARBE souhaite savoir sur quelle base elle fait ce constat.

Monsieur le Maire rappelle que Saint-Macaire est ville pilote de ce projet de label pays d'arts et d'histoire et qu'il faut se donner les moyens dans l'accomplissement de cette tâche.

Céline FELLAH souligne qu'une personne a été recrutée au secrétariat, que plus de 400h ont dû être payées à Delphine DUTREUILH.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le service public a un coût et qu'il est nécessaire de trouver un équilibre dans les services. C'était un choix politique, qu'il assume, de vouloir donner des emplois saisonniers à des jeunes de la commune (faisant référence aux emplois estivaux). Emmanuelle ORGET a été engagée pour une période de 4 mois : les deux premiers mois par rapport à la charge de travail due au départ de Delphine et les deux autres mois pour permettre une arrivée plus sereine à la nouvelle DGS.

Céline FELLAH trouve regrettable que le recrutement de Madame ORGET n'ait pas eu lieu avant, cela aurait permis une économie de 700€/mois et Bernard BARBE s'interroge sur le fait d'avoir attendu deux ans pour renforcer le secrétariat.

Arlette CAMBILLAU insiste sur le fait que Delphine demandait du renfort depuis longtemps.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sur la l'organisation du service sera effectuée avec la nouvelle DGS.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De renouveler le contrat de Monsieur Laurent SORBE dans les mêmes conditions que le précédent pour une durée de 6 mois
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, (13 voix pour y compris les procurations, 4 voix abstention)

- **DECIDE** de renouveler le contrat de Laurent SORBE
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES POUR LA MANIFESTATION DU MOTO CLUB MACARIEN DU 10 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire présente la demande d'exonération de taxe sur les spectacles déposée par l'association du Moto Start Club Macarien pour leur manifestation « la nuit de la glisse » prévue le 10 septembre 2022 et souligne le fait que c'est une façon de soutenir cette association.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'exonérer l'association de cette taxe sur les spectacles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer cette exonération à l'association du Moto Start Club Macarien

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Dominique SCARAVETTI explique que, suite à un trop perçu, il convient de faire une modification budgétaire en section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'apporter la modification suivante : de débiter le compte 022, dépenses imprévues de 5.000€ pour créditer le compte 673, titres annulés sur exercice antérieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de débiter le compte 022, dépenses imprévues de 5.000€ pour créditer le compte 673, titres annulés sur exercice antérieur

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les derniers recrutements :

.Recrutement d'Emmanuelle ORGET : CDD de 4 mois pour renforcer le service (jusqu'au 31 décembre 2022).

.Recrutement de la DGS : réflexion menée avec Sophie TRISTANT, Alain XANDRI et Dominique SCARAVETTI. Peu de candidature reçue. Christelle MOREAU sera en poste le 27 octobre. Elle a une forte expérience car a connu une fusion de 6 communes. Elle est compétente et dynamique. Personne à l'écoute, ce qui est une plus-value pour le service.

Bernard BARBE demande si elle fera de l'accueil.

Lors de l'entretien d'embauche, il a été souligné qu'une organisation sera à trouver du fait que Saint-Macaire est une commune à échelle humaine.

QUESTIONS DIVERSES

Personnes dans le public :

Tristant ROSELLE regrette que dans le Mercadiou il n'y ait plus les comptes rendus des conseils municipaux car la mise à jour sur le site de la commune se fait de manière très irrégulière. Il trouve également dommage que la vie associative ait pris le dessus.

Dominique SCARAVETTI répond que les conseils municipaux peuvent mettre du temps à être validés du fait de la rédaction et de la relecture. Dès que les CR sont validés par le conseil, ils sont mis en ligne. Concernant les articles des associations dans le Mercadiou, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui était fait précédemment ; à chaque publication, il est proposé à chaque association de publier leurs informations. La mise en page a désormais été unifiée.

Tristant ROSELLE rappelle que le compte rendu d'un conseil municipal doit être publié 8 jours après le conseil (à ne pas confondre avec le procès-verbal). De plus, ces comptes rendus intéressent et concernent l'ensemble de la population contrairement aux articles associatifs qui n'intéressent qu'un public ciblé.

Dominique SCARAVETTI indique que toutes les délibérations du conseil municipal sont désormais en ligne, dans les jours qui suivent leur vote.

Claude BRAY précise qu'il voulait éviter un Mercadiou trop administratif. Le choix fait est que les élus qui portent des dossiers ou des commissions expliquent le travail réalisé et les projets, de façon plus pédagogique qu'un CR de conseil.

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à venir récupérer un format papier à la mairie et rappelle que la commission communication est menée par des élus et non des professionnels.

Françoise LIGOU précise que la lecture des comptes rendus permet d'apprendre des informations et aiguise la curiosité et que Saint-Macaire a de la chance d'avoir une dynamique associative (vecteur d'intégration et lien social).

Claude BRAY rappelle que, dans le Mercadiou, il y a également des articles sur les commerçants et artisans et que la rubrique pour la libre expression des Macariens n'a pas pris et a donc été abandonnée.

Blandine BOURLET, sur un tout autre sujet, alerte sur le danger du rond-point, place de la Liberté car en venant de la rue Yquem il y a un manque de visibilité pour tourner à gauche. Monsieur le Maire fera remonter l'information aux services techniques.